



Politique de GAVI sur l'auto-provisionnement

Garantir la qualité des vaccins pour les pays qui s'auto-provisionnent

Cette politique décrit comment les pays choisissant l'auto-provisionnement doivent utiliser les fonds GAVI uniquement pour acheter des vaccins et des fournitures de sécurité des injections (seringues autobloquantes, réceptacles de sécurité pour les seringues et aiguilles usagées) qui répondent aux attentes internationales en matière de sécurité.

De quoi s'agit-il et comment fonctionne cette politique ?

Lorsqu'ils achètent des vaccins et des fournitures de sécurité des injections avec les fonds de GAVI, les pays peuvent choisir de recevoir de GAVI :

- les produits en nature, achetés par le biais de l'UNICEF ou du Fonds de roulement de l'OPS ; ou
- une allocation en espèces d'une valeur équivalente qu'ils utiliseront pour s'auto-provisionner, en lieu et place des fournitures.

L'auto-provisionnement de vaccins

Les pays qui préfèrent se procurer eux-mêmes les vaccins en utilisant le soutien de GAVI doivent veiller à répondre aux attentes internationales en matière de sécurité. Ils peuvent y parvenir :

- En choisissant des vaccins qui figurent dans la [liste des produits présélectionnés de l'OMS](#) ; ou
- En s'assurant que les vaccins achetés sont conformes à la définition de vaccins de qualité de l'OMS (décrite dans la [Série de Rapports techniques de l'OMS](#)), qu'ils ne font l'objet d'aucun problème de qualité non résolu notifié à l'OMS, et que le respect des normes est garanti par une autorité nationale de réglementation, jugée pleinement fonctionnelle par l'OMS dans les pays où les vaccins sont fabriqués et où ils sont achetés.

L'auto-provisionnement de fournitures de sécurité des injections

Les pays qui utilisent les fonds de GAVI pour acheter eux-mêmes des seringues autobloquantes sont tenus de se procurer les produits présélectionnés dans le cadre du système PQS (performance, qualité et sécurité) de l'OMS. Les injections non sécurisées représentent un risque reconnu et il n'existe pas de mécanisme national d'assurance qualité appliqué largement pour ces articles, contrairement aux vaccins, avec les autorités nationales de réglementation. Pour les réceptacles de sécurité destinés à éliminer les aiguilles et les seringues usagées, les pays qui se procurent eux-mêmes leurs fournitures avec les fonds de GAVI doivent :

- Acheter des réceptacles qui figurent sur la liste correspondante de produits présélectionnés de l'OMS ; ou
- Présenter à l'OMS un certificat de qualité délivré par une autorité nationale compétente.



L'une des étapes requises pour les pays s'approvisionnant eux-mêmes avec les fonds de GAVI est un examen par GAVI ou son représentant du mécanisme d'achat proposé, pour vérifier qu'il applique généralement des méthodes acceptables de passation des marchés et recommander des conditions minimales de suivi et d'éventuelles améliorations.

GAVI encourage vivement les pays qui achètent eux-mêmes les produits cofinancés (c'est-à-dire payés sur les fonds nationaux) à veiller qu'ils soient de qualité définie par l'OMS, comme ceux qui figurent sur la liste de produits présélectionnés de l'OMS ou autrement, ainsi que décrit ci-dessus.

Des informations complémentaires sur l'assurance qualité pour les pays qui s'auto-provisionnent en vaccins et fournitures de sécurité des injections sont disponibles dans une Foire aux Questions (voir document PDF) et dans les [Directives sur les demandes de soutien aux vaccins nouveaux ou sous-utilisés](#).